

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1507**

commune (s) : **Oullins**

objet : **Requalification du boulevard de l'Yzeron - Lot n° 2 : travaux de béton architecturé - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

Commission permanente du 3 avril 2017**Décision n° CP-2017-1507**

objet : **Requalification du boulevard de l'Yzeron - Lot n° 2 : travaux de béton architecturé - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-220 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le présent dossier concerne l'attribution d'un marché de travaux de béton architecturé, à la suite d'une procédure adaptée, pour la requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins.

Par délibération du Conseil n° 2012-3042 du 25 juin 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le programme de l'opération de requalification du boulevard de l'Yzeron ainsi que l'individualisation partielle de l'autorisation de programme (AP) globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O2731 pour un montant de 100 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal.

Par délibération du Conseil n° 2014-4409 du 13 janvier 2014, une individualisation complémentaire de l'AP a été approuvée pour porter le montant total de l'AP à 750 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O2731. Par délibération du Conseil n° 2016-1403 du 19 septembre 2016, une individualisation complémentaire de l'AP a été approuvée pour porter le montant total individualisé à 999 000 € TTC en dépenses et 16 033 € en recettes. Par délibération du Conseil n° 2017-1749 du 6 mars 2017, la Métropole a voté une AP complémentaire de 2 001 000 € TTC.

Une procédure adaptée a été lancée dans les conditions des articles 41 et 42-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de 2 marchés pour la requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins :

- lot n° 1 : marché de voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : marché pour béton architecturé.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 17 février 2017, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Sols Confluence, pour un montant de 214 310 € HT, soit 257 172 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de béton architecturé (lot n° 2) pour la requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Sols Confluence, pour un montant de 214 310 € HT, soit 257 172 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2731, le 6 mars 2017 pour un montant de 3 000 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal et 16 033 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.

.